

Mesdames et Messieurs les élèves
et parents d'élèves du Conservatoire
à Rayonnement Régional Montserrat Caballé

**CE MAIL NE CONCERNE
PAS LES REINSCRIPTIONS
DES ELEVES CHAM**

Objet : Dossier de demande de réinscription

Madame, monsieur,

J'ai le plaisir de vous envoyer votre dossier de « demande de réinscription au Conservatoire », pour l'année 2022-2023. Cette demande doit être effectuée grâce à votre identifiant sur le logiciel « IMUSE » qui vous sera envoyé le 2 mai prochain.

Nous attirons votre attention sur le fait que les dossiers de demande de réinscription complétés **doivent nous être retournés avant le 15 JUIN 2022**. Tous les droits d'inscription pour l'année 2021/2022 devront être réglés à cette date, pour permettre une réinscription.



En cas de non-retour du dossier d'inscription avant le 15 juin 2022, ou de dette en cours, la place de l'élève ne sera plus garantie et elle sera considérée vacante pour l'admission de nouveaux élèves.

Les niveaux indiqués sur votre fiche de réinscription, sont ceux de l'année 2021-2022. Les niveaux et cycles de 2022-2023 seront communiqués au plus tard le **6 JUILLET 2022**, après les « *conseils de passage* » qui réuniront les divers enseignants de l'élève avec la direction.

Elèves concernés par les conseils de Passage	Rôle du Conseil de Passage
Elèves ayant présenté un examen de fin de cycle	Valider ou non les changements de cycle et délivrer les diplômes et attestations en tenant compte du résultat des examens mais aussi du contrôle continu dans les diverses disciplines inhérentes aux cursus de l'élève et en tenant compte également de la motivation et des éventuelles absences
Elèves en cursus complémentaire	Valider ou non une réinscription en parcours personnalisé (allégé) uniquement pour les lycéens ou adultes en milieu de 2 ^{ème} cycle de Formation Musicale et en fonction des places disponibles
Elèves demandant un changement de professeur	Valider ou non le changement du professeur (demande à effectuer par la famille avant le 15 juin par courrier à Claire PIGASSOU ou par mail à c.pigassou@crr.perpignan-mediterranee.org)
Elèves ne fournissant pas un travail suffisant ou ayant atteint le nombre maximal d'année dans le cycle	Proposer une réorientation instrumentale ou un arrêt des études ou l'attribution exceptionnelle d'une année supplémentaire
Elèves ayant intégré le Conservatoire en Septembre 2021 suite aux entretiens de motivations	Confirmer le niveau de l'élève

Les résultats de fin d'année seront affichés et communiqués via leur bulletin aux élèves et parents, selon les disciplines entre le 24 juin et 6 juillet. Les élèves partiront ainsi en vacances en connaissant leur niveau pour 2022-2023 en formation musicale, les affectations en pratique collective, et le cycle pour 2022-2023 dans l'instrument déjà pratiqué en 2021-2022.

NB - Pour toute nouvelle discipline que vous souhaitez suivre l'an prochain : merci de le noter dans l'onglet « réinscription » et de compléter si besoin la rubrique « information complémentaire ». Cette demande sera étudiée après des rencontres - tests - entretiens de motivation avec les enseignants, début septembre. (Voir ci-dessous.)

En MUSIQUE pour 2022-2023:

Choix d'un instrument ou nouvelle discipline pour les débutants ou élèves possédant déjà une formation :

Afin de limiter les demandes nombreuses pour certains instruments (piano et guitare) qui ne peuvent toutes trouver de réponse positive, et afin de favoriser la pratique d'instruments plus méconnus mais qui permettent le plaisir de la pratique collective parfois dès le début des études, nous vous demandons d'inscrire sur le dossier d'inscription, dans le logiciel IMUSE, onglet « réinscription » rubrique « information complémentaire », **TROIS INSTRUMENTS par ordre de préférence** que l'élève aurait envie de pratiquer l'an prochain.

Entre le 22 août et le 1^{er} septembre, le secrétariat vous fixera des rendez-vous avec chacun des trois professeurs d'instruments qui sera présent lors des journées de rencontres-tests le **Mercredi 7 septembre et/ou le Samedi 10 septembre sur Perpignan. Dans les antennes, d'autres rencontres tests seront organisées ; les dates vous seront communiquées ultérieurement.**

L'élève tout débutant en instrument : le ou les enseignants de chacun des trois instruments pourra/ont apprécier la motivation, les aptitudes physiques de l'élève (taille, souplesse, présence des dents définitives...).

L'élève possédant des connaissances dans un instrument : jouera une ou deux courtes pièces LIBRES. Le ou les enseignants pourront évaluer ses qualités, son niveau dans un cycle.

AUCUN RESULTAT NE SERA DONNE CES 7 ET 10 SEPTEMBRE. Les avis des enseignants seront étudiés en commission avec le Conseil Pédagogique, pour proposer une admission en classe de chant ou dans une des trois classes instrumentales indiquées, en fonction des aptitudes et des places disponibles. Le résultat vous sera communiqué uniquement **A PARTIR DU 14 SEPTEMBRE.**

(En cas de non admission dans le ou les instruments demandés, l'élève pourra être placé en liste d'attente, et pourra repasser des tests en fin septembre dans d'autres disciplines où des places seraient disponibles.)

Les élèves admis en classe instrumentale et les anciens élèves, conviendront des emplois du temps d'instrument avec leur enseignant entre le 14 et le 18 septembre, pour une reprise de tous les cours la semaine du lundi 19 septembre 2022.

Les emplois du temps des cours d'instrument seront organisés de manière à privilégier des cours en petit groupe de deux ou trois élèves, en cumulant la durée de chaque cours individuel. Cela permet une motivation plus grande, une meilleure efficacité et des cours allongés pour le même prix d'inscription, tout en permettant une pédagogie individualisée selon les besoins.

EN DANSE pour 2022-2023 :

Les demandes de réinscription doivent être envoyées avant le 15 juin. Les nouvelles admissions seront décidées après des rencontres avec les enseignants de danse début septembre. Les résultats seront, comme en musique, annoncés après le 14 septembre.

EN THEATRE :

Les demandes de réinscription doivent se faire avant le 15 juin, et les nouvelles inscriptions seront acceptées jusqu'au 2 septembre. Des tests et rencontres avec les enseignants auront lieu début septembre pour décider des admissions.

Pour les élèves PRE-PROFESSIONNELS candidats à l'entrée en COP et Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur en musique, théâtre et danse:

Les élèves doivent se réinscrire ou remplir un dossier spécifique de demande d'inscription (si nouveau) et seront invités à des examens d'entrée entre début mai et début juillet.

Les élèves n'ayant pu s'inscrire dans les délais pourront rencontrer les enseignants en septembre pour être admis en 3^e cycle « court » durant un an pour 2022-2023 puis se présenter aux examens régionaux d'entrée en CPES en mai-juin 2023 pour 2023-2024.

Diverses précisions et changements dans les cursus sont en cours de validation par le Conseil Pédagogique. La présentation des tableaux des cursus d'études, des nouveaux allègements de cursus « personnalisés » et de « pratique amateur » pour certains lycéens et adultes à partir du niveau milieu de 2^e cycle, ou ceux de troisième cycle souhaitant uniquement poursuivre une pratique collective avec ou sans cours instrumental, ainsi que les nouvelles classes de *direction d'orchestre*, de *composition de musique à l'image*...seront mis en ligne sur le site du conservatoire en mai-juin 2022.

Je vous souhaite, à vous ou votre enfant, de trouver au Conservatoire la formation et la pratique artistique correspondant à votre attente, et vous assure, au nom de toute l'équipe administrative et enseignante, de mes meilleurs sentiments.

Jean-Marie SCIESZKA

Directeur du Conservatoire à Rayonnement
Régional « Montserrat Caballé »